

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 6305, RANG DU LAC-BRUYÈRE
(QUARTIER DE GRANADA)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 23 août 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **Mme Leslie Marcoux et M. Sébastien Dubé relativement à la propriété située au 6305 du rang du Lac-Bruyère** (lot 5 028 385 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la localisation du bâtiment principal ainsi que le lotissement existant, dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de zonage N° 2015-844 et au règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda sont les suivants :

Quant au zonage :

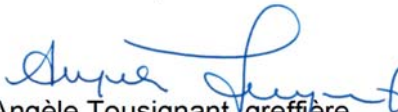
- la marge de recul avant du bâtiment principal varie de 3,43 à 4,64 mètres au lieu du minimum de 6 mètres exigé.

Quant au lotissement :

- le lot a une profondeur moyenne de 69,34 mètres au lieu du minimum de 75 mètres exigé;
- le lot a une superficie de 3 755,5 mètres carrés au lieu du minimum de 5 000 mètres carrés exigé;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser la localisation du bâtiment principal ainsi que les dimensions du lot 5 028 385, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16^e jour de juillet 2021


Angèle Tousignant, greffière